

L'AREQ dépose une pétition de près de 4 000 noms pour l'abolition des sacs de plastique à usage unique dans les commerces

Québec, le 2 décembre 2016 – Une pétition totalisant 3 864 noms a été déposée à l'Assemblée nationale, ce matin, pour demander au gouvernement du Québec d'interdire la distribution de sacs de plastique à usage unique dans les commerces. Elle a été lancée par l'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ).

« Le message que nous voulions envoyer aux décideurs publics, au moyen de cette pétition, c'est qu'on peut se passer des sacs de plastique à usage unique, qui représentent une source importante de pollution. Nous avons très bien vécu sans ces sacs dans le passé et c'est encore possible de le faire aujourd'hui », souligne le président de l'AREQ, Pierre-Paul Côté.

Déposée par l'intermédiaire de la députée de Sainte-Marie–Saint-Jacques, Manon Massé, la pétition de l'AREQ a recueilli 2 286 signatures électroniques et 1 578 signatures papier. On y souligne notamment que plus d'un milliard de sacs de plastique à usage unique sont encore distribués au Québec chaque année et que moins de 15 % de ces sacs sont récupérés dans la province. Or, plusieurs États ont déjà banni la distribution de ces sacs sur leur territoire et plusieurs municipalités québécoises l'ont fait ou en feront de même à court terme.

Plusieurs actions durant le dernier mois

En plus d'inciter ses membres à signer la pétition, l'AREQ a organisé en novembre plusieurs journées « sans mon sac de plastique ». Une affiche a été distribuée dans l'ensemble des secteurs de l'Association et des activités variées s'y sont déroulées pour informer la population à propos des problèmes liés à la prolifération du plastique : conférences, activités de sensibilisation devant des commerces, manifestations et rencontres auprès d'élus municipaux, etc.

« En 2050, si rien ne change, les océans contiendront plus de plastique que de poissons! Il faut poser des gestes concrets, dès maintenant, pour renverser la tendance. C'est le message que nos membres ont lancé à leurs concitoyens, partout au Québec, durant le dernier mois. Plusieurs d'entre eux se sont engagés à utiliser leurs sacs réutilisables et à laisser de côté les sacs à usage unique lors de leurs emplettes. C'est un encouragement à poursuivre nos efforts », conclut la 2^e vice-présidente et responsable politique du dossier de l'environnement et du développement durable à l'AREQ, Claire Bélanger.

À propos de l'AREQ

Fondée en 1961, l'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ-CSQ) compte 58 000 membres dans l'ensemble des régions du Québec. L'AREQ est affiliée à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ).

– 30 –

Source : Dominic Provost
Conseiller en communication – AREQ
Cell. : 418 929-4082
Courriel : provost.dominic@areq.lacsq.org